



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Secrétariat général

Bureau des personnels

Affaire suivie par
Sonia LATCHOUMANIN LATCHIMY
01.57.02.63.30
Ce.bp@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

Jours recteur – Année scolaire 2017-2018

Les trois jours accordés aux personnels du rectorat et des DSDEN en fonction avant le 30 septembre 2017, au titre des charges particulières liées à la rentrée scolaire, sont à choisir parmi ceux énumérés ci-dessous :

- 20 octobre 2017
- 6 novembre 2017
- 22 décembre 2017
- 16 février 2018
- 5 mars 2018
- 30 mars 2018
- 13 avril 2018
- 30 avril 2018
- 11 mai 2018
- 18 mai 2018

Les secrétaires généraux, les chefs de structure et de service donneront leur accord aux demandes des personnels en tenant compte de la nécessaire continuité des services durant ces journées.